

COMMISSION DE GESTION 2017
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION
COHÉSION SOCIALE ET LOGEMENT
(COH)

Objet : GESTION 2017

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La sous-commission chargée d'examiner le dicastère *Cohésion sociale et logement*, composée de Mme Viviane REYMOND FENTER et de M. David GUARNA, président-rapporteur, remercie toutes les personnes rencontrées lors des différents entretiens et visites. Elles l'ont accueillie chaleureusement et ont répondu à ses questions.

1. RENCONTRES, VISITES ET ENTRETIENS

La sous-commission chargée d'examiner la gestion du *dicastère Cohésion sociale et logement* a participé à cinq rencontres et visites :

- ***mardi 13 février 2018, 18 h 00 - 20 h 00, Beausobre, bâtiment administratif***
première rencontre avec Mmes Sylvie PODIO, municipale *Cohésion sociale et logement*, et Mama ANNE SARR, cheffe de service :
calendrier des rencontres, inventaire des thèmes et premières questions ;
- ***mercredi 7 mars 2018, 18 h 30 - 21 h 30, Beausobre, bâtiment administratif***
rencontre avec MM. Abdelrahman ABU EL HASSAN, délégué à la cohésion sociale, et Pierre GFELLER, préposé au logement, en présence de Mmes Sylvie PODIO, Mama ANNE SARR, et M. Pierre Marc BURNAND, président de la Commission de gestion :
examen complet du rapport *Cohésion sociale et logement* ;
- ***vendredi 16 mars 2018, 18 h 00 - 19 h 50, Beausobre, bâtiment administratif***
rencontre avec MM. Alexandre ROULET, président du Parlement des Jeunes, en présence de M. Abdelrahman ABU EL HASSAN, délégué à la cohésion sociale, et Mme Sylvie PODIO :
questions à propos des activités et des besoins du Parlement des Jeunes ;
- ***vendredi 13 avril 2018, 09 h 00 - 10 h 15, Hôtel de Ville, bureau de Madame Laure Hauswirth***
rencontre avec Mme Laure HAUSWIRTH, cheffe du Service des ressources humaines, en présence de Mme Sylvie PODIO et M. Pierre Marc BURNAND :
questions relatives à tout ce qui concerne le personnel et les RH ;
- ***vendredi 20 avril 2018, 14 h 00 - 16 h 30, CVE La Gracieuse, puis CVE Beausobre***
entretien et visite, en compagnie de Mmes Sylvie PODIO et Mama ANNE SARR, avec Mme Sarah GOLAY, directrice du CVE Beausobre ;
entretien et visite, en compagnie de Mmes Sylvie PODIO et Mama ANNE SARR, avec Mme Françoise HAPPE, directrice du CVE La Gracieuse ;
dernier entretien avec Mmes Sylvie PODIO, municipale *Cohésion sociale et logement*, et Mama ANNE SARR, cheffe de service.

Le but du présent rapport n'est pas de paraphraser le rapport de gestion du dicastère *Cohésion sociale et logement*, que tout un chacun a d'ailleurs déjà pu lire. Les informations y figurant ne sont donc pas reprises ici. Le lecteur a de ce fait l'opportunité, en lisant ce rapport de sous-commission, de découvrir presque exclusivement des éléments nouveaux. Le dicastère étant très vaste, la sous-commission a décidé de se focaliser en priorité sur trois «objets» : la *Commission consultative Suisses-Etrangers, Couvaloup 12*, et les rapports et exercices d'évacuation du CVE La Gracieuse.

2. COMMISSION CONSULTATIVE SUISSES-ETRANGERS

Le rapport d'OFISA, la fiduciaire mandatée par la Municipalité pour contrôler les écritures comptables de la *Commission consultative Suisses-Etrangers* (CCSE), mentionnait, entre autres, que «le 20 décembre 2016, une somme de CHF 2'536.55 est sortie du compte sans enregistrement subséquent dans la caisse».

Ce retrait a été effectué alors que Mme Sylvie PODIO présidait la *Commission consultative Suisses-Etrangers* depuis le 1^{er} juillet 2016.

Lors des travaux de la sous-commission de l'année dernière, nous n'avions eu aucune information à ce sujet malgré des questions réitérées. Cette année, on nous a donné des explications et annoncé qu'un document validé par la Municipalité allait nous parvenir. Finalement, ce document tant attendu pendant plus de deux mois ne verra jamais le jour. Toutefois, nous avons pu obtenir des réponses partielles et parfois complètes à nos questions.

Tout d'abord, les accès du compte postal étaient toujours détenus par trois personnes : l'ancien municipal et ancien président de la *Commission consultative Suisse-Etrangers*, M. Yves PACCAUD, un membre de la *Commission consultative Suisses-Etrangers* et une mystérieuse troisième personne, dont le nom a disparu des mémoires municipales, jadis membre de la *Commission consultative Suisses-Etrangers*. La Municipalité n'avait à cette date pas encore repris le contrôle sur ce compte – ce qui a été chose faite en février 2017 –, car apparemment il serait très compliqué de faire ce genre de changement à La Poste et cela prendrait beaucoup de temps, d'autant plus que ce compte avait été ouvert à une époque où les règles n'étaient pas les mêmes. Pour clôturer ce «compte d'association», il aurait fallu fournir des statuts qui n'ont jamais existé. Pour ces raisons, les «anciens» contrôlaient toujours les comptes de la *Commission consultative Suisses-Etrangers*, bien au-delà du 1^{er} juillet 2016.

Fin 2016, la Municipalité a autorisé un dernier repas du «comité» de la CCSE. Un comité très élargi, puisque ces fameux repas, juste avant les fêtes de Noël, étaient organisés chaque année avec tous les membres de la CCSE et leurs conjoint-e-s. La Municipalité souhaitait que ce repas soit payé avec les comptes de la Ville, cependant M. Yves PACCAUD, a réglé la note d'environ CHF 2'500.00 avec le compte de la *Commission consultative Suisses-Etrangers*, en tant qu'ex-président.

Que la Municipalité souhaite dépenser plus de CHF 2'500.00, avec l'argent du contribuable morgien, pour régaler une dernière fois l'ancien Municipal Yves PACCAUD, les membres de la CCSE et leurs conjoint-e-s, est déjà une décision discutable. Mais que l'ancien Municipal Yves PACCAUD puisse encore effectuer une transaction, le 20 décembre 2016, alors que depuis le 1^{er} juillet 2016 il n'avait théoriquement plus aucun droit sur les comptes de la *Commission consultative Suisses-Etrangers* nous paraît pour le moins indécent.

Quoi qu'il en soit, dès 2017, la *Commission consultative Suisses-Etrangers* applique de nouvelles règles : finis les repas des membres avec conjoints, finis les repas de sous-commissions, finis les voyages à l'étranger dans des hôtels quatre étoiles. Un seul repas est maintenu : le repas de remerciement des bénévoles de la Grande Table, manifestation qui a lieu tous les deux ans. Cela nous paraît totalement logique et cela aurait dû être le cas depuis le début. La *Commission consultative Suisses-Etrangers* devait rester une commission bénévole, comme toutes les autres commissions consultatives, et non pas se muer en une association à but lucratif où l'on reverse aux membres des dividendes sous forme d'enveloppes, de repas et de bons de réduction pour des voyages.

L'impression et la vente de la brochure «Le pays où je vis», manuel d'aide à la naturalisation, sont désormais gérées par le greffe. Les éventuels bénéfices se retrouvent donc dans les comptes de la Ville et non plus dans un énigmatique carnet du lait.

Pour les plus gourmands, le fameux four à pizzas, à disposition de tout un chacun, a lui aussi changé de dicastère. Il se trouverait quelque part dans un bâtiment de la Voirie. Les intéressés peuvent contacter le dicastère *Infrastructures et gestion urbaine* pour leurs futures soirées pizzas !

Enfin, deux recommandations avaient été émises dans le rapport complémentaire de la sous-commission *Cohésion sociale et logement* 2016, présenté lors de la séance du Conseil communal du 21 juin 2017. Le 18 janvier 2018, lors de la toute première séance plénière de la Commission de gestion 2017, Monsieur le Syndic Vincent JAKUES a lu les réponses de la Municipalité. On trouve ci-dessous le rappel des recommandations, ainsi que les informations obtenues à leur sujet.

«Recommandation N° 1 : *Que la Municipalité engage un audit complet, couvrant les dix dernières années, sur les «comptes» de la Commission consultative Suisses-Etrangers pour tenter de faire un peu plus de lumière sur les multiples zones d'ombre qui subsistent autour de la gestion de cette commission».*

Un devis a été demandé à la fiduciaire OFISA. Ce dernier se chiffrait entre CHF 30'000.00 et CHF 90'000.00, suivant les investigations. La Municipalité estime qu'un tel audit serait trop coûteux au regard des sommes «en jeu».

Nous sommes ravis que la Municipalité fasse attention à la moindre dépense. Toutefois, il aurait été beaucoup plus judicieux, voire fair-play, de demander plusieurs devis, et non pas uniquement un seul.

«Recommandation N° 2 : *Que la Municipalité s'interroge sur son fonctionnement et prenne des mesures internes en vue d'éviter à l'avenir des dérapages analogues à ceux qui ont été constatés dans la conduite et dans la gestion de la Commission consultative Suisses-Etrangers».*

Aucun autre dérapage analogue ne pourrait exister, car la *Commission consultative Suisses-Etrangers* avait un fonctionnement particulier et unique. En résumé, tout est désormais sous contrôle.

La sous-commission est heureuse que de l'ordre ait enfin pu être mis dans la gestion financière de cette *Commission consultative Suisses-Etrangers*, mais elle déplore que la Municipalité ait attendu tant d'années avant d'intervenir !

3. COUVALOUP 12

Durant l'année 2017, le dicastère *Cohésion sociale et logement* devait gérer le processus de reprise du personnel de l'association *Couvaloup 12*.

L'attente et l'incertitude ont été des éléments très négatifs pour les collaborateurs de *Couvaloup 12*. Le personnel a dû travailler de longs mois sans savoir s'il allait être repris par la Ville de Morges ou s'il allait devoir pointer au chômage. Le comité de *Couvaloup 12* n'avait évidemment aucune emprise sur cette situation et n'a surtout reçu que fort peu d'informations tout au long de ce processus. Il ne pouvait que préparer la dissolution de l'association et tenter de rassurer ses collaborateurs en leur suggérant de faire confiance à la Direction du dicastère *Cohésion sociale et logement*.

Cette longue attente était due, entre autres, au processus de recrutement d'un-e «Responsable des travailleurs sociaux». L'idée étant que, une fois la perle rare désignée, l'équipe des travailleuses sociales et travailleurs sociaux soit constituée.

Au 31 décembre 2017, les personnes au bénéfice d'un contrat débutant le 1^{er} janvier 2018 au sein de la nouvelle organisation des travailleurs sociaux sont au nombre de ... un ! Il s'agit de la seule personne qui était en CDI au sein de l'association *Couvaloup 12*, qui a déposé sa candidature pour un poste de travailleur-euse social-e, et qui s'est pliée aux règles du recrutement.

Le lecteur attentif se demandera où est donc passé la ou le responsable d'équipe. Ce dernier, après avoir réussi avec brio toutes les épreuves du recrutement, a été désigné «Responsable des travailleurs sociaux» et a signé son contrat le 18 septembre ... avant de finalement démissionner, par courrier, le 26 novembre, avant même d'avoir commencé sa nouvelle mission.

En 2017, l'équipe de *Couvaloup 12*, version association, c'était : un responsable en CDI, deux employées en CDI, un employé en CDD en formation, une secrétaire comptable. Une équipe de cinq personnes gérée entièrement par des bénévoles.

Au 1^{er} janvier 2018, l'équipe de *Couvaloup 12*, version Commune de Morges, c'est : pas de responsable, et une seule employée en CDI.

Même si le dicastère *Cohésion sociale et logement* n'est pas du tout responsable du départ du candidat «élu», il avait pourtant un peu de temps pour préparer la reprise du *Centre de Couvaloup 12*. En effet, le préavis de «mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale» a été déposé au Conseil communal le 2 mars 2016 et le délibérant s'est prononcé en sa faveur le 5 avril 2017. Dans la pratique, il semblerait que huit mois et demi, c'est court. Dans tous les cas, le résultat du recrutement au 31 décembre 2017 ne nous

paraît guère convaincant. A noter également que le préavis mentionnait une augmentation des heures d'ouverture du Centre. A vérifier en 2018 ...

4. RAPPORTS ET EXERCICES D'ÉVACUATION - CVE LA GRACIEUSE

Tout d'abord, il semblerait que cette année soit placée sous le signe de la transparence. Alors qu'il a fallu, l'année dernière, faire tout un cirque pour obtenir trois pages d'un rapport, cette année nous avons reçu :

- le concept de prévention contre l'incendie du CVE La Gracieuse;
- le bilan des exercices d'évacuation du CVE La Gracieuse pour les années 2016 et 2017;
- les concepts d'évacuation pour tous les sites suivants : CVE Beausobre, UAPE Chalet Sylvana, UAPE APEMS (rebaptisé Para'l'aile), AREMS Patinoire, AREMS Beausobre, AREMS Jardins;
- les rapports des exercices d'évacuation 2017 pour tous les sites suivants : CVE La Gracieuse, CVE Beausobre, UAPE Chalet Sylvana (avec résumé du rapport en sus), UAPE Para'l'aile, AREMS Patinoire, AREMS Beausobre, AREMS Jardins.

Pour un total de 108 pages de documents, qui plus est non confidentiels.

Le bâtiment qui nous paraît le plus à risque, par son architecture et par le nombre (103) d'enfants accueillis (dès quatre mois et jusqu'à quatre ans) est sans hésiter le CVE La Gracieuse. Nous avons donc décidé de nous occuper en priorité de ce lieu, à défaut d'avoir plus de temps devant nous pour analyser tous les sites. Toutefois, nous osons espérer que les personnes directement concernées ont fait ce travail minutieux.

Le 2 décembre 2014, un expert, mandaté par le Service du personnel de l'organisation de la Ville de Morges, a visité le CVE La Gracieuse. Cet expert a ensuite rendu un rapport et établi un concept de prévention contre l'incendie.

Dans le document rédigé par l'expert, daté du 25 juin 2015, nous y apprenons que *«La nouvelle structure [ndlr : le CVE La Gracieuse, hors Cajole] n'est pas reliée au système de détection incendie, mais est équipée d'un détecteur indépendant pouvant déclencher une porte coupe-feu coulissante au rez-de-chaussée qui sépare les niveaux de ce bâtiment»*. De ce fait, *«lors d'une alarme, le personnel n'entend pas celle-ci dans le nouveau bâtiment»*. De plus, concernant les lits pour transporter les bébés, l'expert constate que *«lors des déplacements, les roues se cassent»*.

Afin de résoudre ces deux problèmes, parmi d'autres, l'expert a remis une corne de brume à la responsable du site et a recommandé de modifier les roues des lits pour bébés afin que ces derniers puissent rouler sans embûche sur le chemin d'évacuation.

Exercice d'évacuation 2016

Nous évoquons cet exercice ayant eu lieu en 2016, car il avait été interdit à la sous-commission *Cohésion sociale et logement* 2016 d'en référer à qui que ce soit.

Lors de la venue de Madame la Préfète, le 18 janvier 2018, cette dernière nous a informés que cette injonction était illégale. Certes, la Commission de gestion peut être astreinte au secret de fonction, mais c'est néanmoins toute la Commission de gestion qui a droit aux informations confidentielles. On ne pouvait donc absolument pas interdire à deux membres de la Commission de gestion d'informer les treize autres commissaires.

Cet exercice s'est déroulé le mercredi 13 juillet 2016, à 16 h 29. En plein milieu des vacances d'été, 46 enfants étaient présents, soit moins de la moitié de l'occupation maximale, ainsi que 15 adultes.

À la suite de cet exercice, un bilan a été établi et l'expert constate, entre autres, les couacs suivants :

- lors de l'évacuation des bébés, les roues des lits se sont à nouveau cassées lors de leur déplacement à l'extérieur; les bébés (et les adultes concernés) n'ont donc pas pu rejoindre le lieu de rassemblement;
- la corne de brume ne fait pas assez de bruit; les personnes situées dans le nouveau bâtiment n'entendent donc pas toutes le signal pour évacuer.

Exercice d'évacuation 2017

Cet exercice s'est déroulé le mercredi 19 avril 2017 à 15 h 15. En plein milieu des vacances de Pâques, 51 enfants étaient présents et 24 adultes. Par rapport à l'exercice d'évacuation 2016, cela fait 5 enfants et

9 adultes de plus !

Il y avait par exemple 12 enfants et 6 adultes dans le groupe des bébés, ce qui ne reflète pas du tout la réalité par rapport à une journée de travail ordinaire. Il nous a été dit que, ce jour-là, il y avait beaucoup d'enfants absents et beaucoup de stagiaires présents. Un tel taux d'encadrement serait une situation qui peut parfois arriver. Cela nous surprend.

Voici, entre autres, les constats de l'expert pour ce nouvel exercice d'évacuation :

- malgré de nouveaux lits, les bébés (et les adultes concernés) n'ont pas pu rejoindre le lieu de rassemblement; lors de l'évacuation, plusieurs bébés sont installés dans un même lit; ce faisant, sous le poids des bébés, les roues des lits sont restées bloquées sur le chemin caillouteux, empêchant pour la deuxième année consécutive l'évacuation complète des tout-petits sur le lieu de rassemblement;
- la corne de brume n'est pas assez efficace, on ne l'entend d'ailleurs pas du tout au sein d'un groupe d'enfants situé au 1^{er} étage, alors même que la porte coupe-feu, située au rez-de-chaussée, n'a pas été actionnée durant cet exercice.

Constats de la sous-commission

Un rapport daté du 25 juin 2015 mentionne deux soucis : les lits pour bébés et l'alarme.

Lors de l'exercice d'évacuation 2016, il y a deux soucis : les lits pour bébés et la corne de brume.

Lors de l'exercice d'évacuation 2017, il y a deux soucis : les lits pour bébés et la corne de brume.

Depuis tout ce temps, force est de constater qu'aucune solution n'a été trouvée. Les bébés ne peuvent toujours pas être évacués correctement et la corne de brume n'est toujours pas entendue par tout le personnel se trouvant à l'intérieur du bâtiment.

La sous-commission a ouï dire qu'une crèche de la région, également confrontée au dilemme de l'évacuation des bébés, aurait opté pour le transport des tout petits via de grands sacs. La sous-commission a proposé cette idée lors de sa visite au CVE La Gracieuse. Elle pense toutefois que, le problème étant connu depuis plus de deux ans, la Municipalité aurait pu prendre le temps de réfléchir et se renseigner pour trouver des solutions.

En ce qui concerne la corne de brume, la sous-commission est d'avis qu'un système d'alarme incendie, audible, doit être installé dans le nouveau bâtiment du CVE La Gracieuse, et ce, peu importe le prix. La sécurité des enfants n'a pas de prix.

Pour clore ce chapitre, force est de constater deux éléments pour le moins troublants :

- selon la directrice du CVE La Gracieuse, l'exercice d'évacuation s'est déroulé à merveille;
- Madame la municipale a pris connaissance des détails du rapport de l'exercice d'évacuation 2017 lors de son entretien du 20 avril 2018 avec la sous-commission.

Pour toutes ces raisons, la sous-commission propose les vœux suivants :

Vœu N° COH - 1 : Que la Municipalité fasse, de toute urgence, tout le nécessaire afin que tous les bébés du CVE La Gracieuse puissent être évacués selon les normes en vigueur en cas d'incendie.

Vœu N° COH - 2 : Que la Municipalité fasse, de toute urgence, tout le nécessaire pour qu'un système d'alarme performant soit installé afin d'alerter simultanément tout le personnel et tous les enfants présents en cas d'incendie sur le site du CVE La Gracieuse.

5. PARLEMENT DES JEUNES

Le Parlement des Jeunes effectue un travail remarquable. Outre ce qui est déjà indiqué dans le rapport de gestion (football en salle, cours de boxe éducative, cours de volley pour les filles, salle de répétition de musique), le Parlement des Jeunes a œuvré dans de nombreux domaines. Sans être exhaustif, nous pouvons citer :

- l'organisation d'un *SpeedDebating*;
- contact avec les MBC pour des horaires de bus pyjama mieux adaptés;
- collaboration avec l'AMAC pour la manifestation *La Fête de la musique*;

- contacts réguliers avec d'autres Parlements des Jeunes en Suisse.

Les jeunes se sont déjà affairés aux projets qui sont dans le pipeline pour 2018 :

- *Playcon*, une manifestation sur le monde des jeux vidéo;
- un loto Intergénérationnel, pour réunir les jeunes et les moins jeunes;
- implication dans le projet «Pas seul à Noël», afin de faire perdurer cet événement chaleureux.

Nous ne parlons pas assez des jeunes qui s'investissent pour leur ville, qui s'impliquent pleinement pour faire profiter les autres de projets ambitieux et réussis. Des jeunes qui, par leur engagement, encouragent leurs pairs et leur permettent de prendre part à des activités et projets positifs. Pour cette raison, afin de faciliter le travail du *Parlement des Jeunes*, et en y incluant la toute nouvelle *Jeunesse de Morges*, la sous-commission formule le vœu suivant :

Vœu N° COH - 3 : Que la Municipalité mette ponctuellement et gratuitement à disposition une salle pour les réunions du Parlement des Jeunes et de la Jeunesse de Morges.

6. EN VRAC

Absences

Au sein du dicastère, pour un total de 60,91 EPT, «1'120 jours d'absences ont été notifiés» pendant l'année 2017. Le mode de calcul n'étant pas le même que pour les années précédentes, vu la mise en place du nouvel outil de gestion du temps Zeit au 1^{er} janvier 2017, aucune comparaison pertinente n'est possible. Il faudra attendre les années suivantes pour pouvoir les comparer avec 2017.

CVE Beausobre

Le CVE Beausobre a une nouvelle directrice depuis le 1^{er} octobre. Du 27 mars au 31 septembre, l'intérim a été assuré par une éducatrice du site, épaulée par Mme Mama ANNE SARR. L'éducatrice a été rémunérée pour cette tâche supplémentaire, conformément à ce qui est prévu dans la CCT.

La barrière qui clôture la terrasse côté Lausanne a enfin été installée par l'EHC. Les enfants peuvent désormais profiter de cet endroit pour jouer.

Réductions sur les abonnements pour les transports publics

Sur les 928 élèves morgiens scolarisés de la 5H à la 11H, 160 d'entre eux ont fait valoir leur droit à 30 % de réduction sur «un abonnement annuel junior, 1 zone». Le coût de ce cadeau est de CHF 21'149.40, soit une moyenne d'environ CHF 132.18 par enfant.

Un abonnement junior 1 zone coûte CHF 423.00 ; la réduction de 30% s'élève donc à CHF 126.90. Cela fait environ CHF 5.00 de différence, ce n'est pas gargantuesque, mais c'est troublant. Soit il y a eu plus de 160 bénéficiaires, soit certains ont reçu plus que ce qu'ils auraient dû recevoir. Dans tous les cas, il doit y avoir une raison, bonne ou mauvaise, qui explique cet écart de quelque CHF 845.00, mais il est toutefois surprenant de constater que les chiffres ne correspondent pas.

AREMS Beausobre

A l'AREMS Beausobre, deux menus à choix sont proposés chaque jour. La personne responsable de la cuisine gère les proportions entre le menu A et le menu B selon son expérience quotidienne. La règle étant «premier arrivé, premier servi», malheureusement, les derniers arrivés n'ont souvent plus le choix du menu et doivent se contenter de ce qu'il reste. Les enfants en concurrence étant les 7H-8H de Chanel et les 9H-10H-11H de Beausobre, ce sont les élèves les plus petits et les plus éloignés du site de l'AREMS qui semblent devoir subir la terrible loi de la cantine. Ce constat amène le vœu suivant :

Vœu N° COH - 4 : Que la Municipalité analyse la problématique des repas à l'AREMS Beausobre, prenne les mesures nécessaires pour que le choix de deux menus soit effectivement offert à tous les élèves et informe le Conseil communal sur le résultat de ces mesures.

Coût des repas

Le nombre de repas servis dans les cantines (AREMS) est en constante augmentation. Cela permet des économies d'échelle qui font ainsi baisser le coût par repas à la charge de la commune. Ainsi, en 2017, la Ville de Morges offre CHF 10.08 pour chaque repas servi. La facture totale s'élève à CHF 441'077.80, en baisse d'environ CHF 10'000.00 par rapport à 2016. Plus de repas servis et une addition finale moins salée, nous sommes sur la bonne voie. A vérifier malgré tout que les derniers arrivés à la cantine aient suffisamment à manger ; certains parents s'en sont ouvertement plaints sur les réseaux sociaux, photos à l'appui.

Evolution des coûts à l'AREMS

Coûts AREMS	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017
Total charges (CHF)	610'615.33	730'606.43	782'719.94	891'449.62	901'150.80 ¹
Nombre de repas	25'284	29'233	34'084	41'327	43'745
Coûts par repas	CHF 24.15	CHF 25.00	CHF 23.00	CHF 21.55	CHF 20.60
Total revenus (CHF)	254'191.49	331'262.34	396'228.70	440'158.95	460'073.00
Déficit (CHF)	356'423.84	399'344.09	386'491.24	451'290.67	441'077.80
Coûts par repas pour la commune	CHF 14.09	CHF 13.66	CHF 11.34	CHF 10.92	CHF 10.08

¹ A des fins de comparaison, la facturation, entre deux services de la ville, des locaux communaux occupés par l'AREMS, pour un montant total de CHF 149'053.00, n'est pas prise en compte car appliquée uniquement depuis 2017.

7. SUIVI DES VŒUX EN SUSPENS

Sept vœux en suspens de la Commission de gestion concernent le dicastère *Cohésion sociale et logement*. La Municipalité propose d'en classer quatre. La Commission de gestion est favorable au classement pour deux d'entre eux. Bref point de situation :

Vœu N° 19 – 2012 : Que le Service JSSL organise l'accès aux places d'accueil d'une façon transparente et compréhensible de tous.

Bilan de la Municipalité :

Le Service JSSL a développé un nouveau système afin de rendre compréhensible de tous l'accès aux places d'accueil. Il sera prochainement communiqué par le site Internet de la Ville de Morges.

Le nouveau système d'attribution des places d'accueil de jour, mis en place par la Direction JSSL a permis d'améliorer la compréhension pour les parents.

En pleine phase expérimentale, ce procédé garantit l'attribution des places de façon équitable, par l'attribution de points, selon des critères de priorité fixés par le Réseau AJEMA.

Les décisions arbitraires n'ont pas leur place dans ce processus, notamment en cas d'égalité de points, les places sont proposées sur la base de critères d'appréciations objectifs et sensés.

Néanmoins, la Municipalité, dans un souci d'efficacité, a prévu d'évaluer ce système d'attribution après deux ans d'activité.

Au 31 décembre 2017, la Municipalité annonce que le rapport d'évaluation sera finalisé début 2018.

Proposition de la Commission de gestion :

Dans l'attente de connaître le rapport d'évaluation, la Commission de gestion est d'avis que ce vœu doit être maintenu.

Vœu N° 12 – 2013 : Que la Municipalité analyse d'une manière approfondie le taux élevé des absences au Service JSSL et prenne les mesures nécessaires pour enrayer cette situation et empêcher qu'elle devienne une fatalité.

Bilan de la Municipalité :

La Municipalité n'a pas attendu une hausse du taux d'absences dans ce secteur pour l'analyser et prendre des mesures. Comme pour chaque dicastère, il y a un suivi des absences qui s'effectue en collaboration avec les ressources humaines, voire avec le médecin-conseil de notre assurance perte de gain et/ou de la Caisse intercommunale de pensions.

Au 31 décembre 2017, les services de la Cohésion sociale et du logement et des ressources humaines ont tout mis en œuvre pour pourvoir les postes ouverts, sachant qu'il est difficile d'assurer le bon fonctionnement d'une structure lorsqu'il manque des effectifs. Ainsi de nouvelles méthodes de recrutement ont été mises en place (jobdating par exemple). Ces efforts ont permis à chaque structure d'avoir une directrice en poste (changement de direction au CVE Beausobre). A de rares exceptions, tous les postes étaient pourvus au 31 décembre 2017. Des mesures ont été mises en place en matière de santé et sécurité au travail se basant sur les conclusions de l'IST dans son rapport d'analyse OProMa remis en décembre 2016 (achat de mobilier ergonomique, réaménagement des salles de pause, meilleur suivi des femmes enceintes et allaitantes). Les conclusions de l'analyse d'absentéisme de Loyco ont également permis la mise en place de mesures, comme la clarification des annonces d'absences, un suivi individuel intervenant rapidement, le recours à la médecine du travail de la Ville lorsque cela s'avère nécessaire.

Constat de la sous-commission COH :

La sous-commission constate que suite aux conclusions des rapports de l'IST et de Loyco, la Municipalité a pris les mesures qui s'imposaient.

Proposition de la Commission de gestion :

Parmi les «rares exceptions» de postes non pourvus, la Commission de gestion relève tout de même le problèmes d'engagement et de réengagement constatés à Couvaloup 12. La Commission de gestion se réjouit des mesures prises et de l'introduction d'un nouveau système de calcul des absences, mais considère qu'il faut encore en mesurer les effets, qu'elle espère positifs et importants ces prochaines années, avant de proposer le classement de ce vœu.

Vœu N° 13 – 2015 : Que la Municipalité active les démarches en vue de l'établissement et de l'adoption d'un règlement sur l'utilisation des appartements conventionnés, subventionnés, à loyers modérés, protégés ou d'utilité publique, de manière à se donner les moyens de lutter efficacement contre les abus.

Bilan de la Municipalité :

Un travail a déjà été fait en interne au service afin de réviser le règlement. Il est en cours de finalisation et il sera proposé au Conseil communal après l'acceptation ou non de la Loi cantonale sur le logement. Effectivement, la Municipalité souhaite, cas échéant, mettre des règles d'attribution aussi à certaines catégories de logements d'utilité publique.

Au 31 décembre 2017, l'entrée en vigueur de la LPPPL (loi sur la préservation et la promotion du parc locatif) au 1^{er} janvier 2018, va permettre maintenant à la Municipalité de proposer au Conseil communal un règlement dans le courant de l'année 2018.

Proposition de la Commission de gestion :

Dans l'attente de connaître le nouveau règlement qui sera proposé au Conseil communal, la Commission de gestion est d'avis que ce vœu doit être maintenu.

Vœu N° 14 – 2015 : Que la Municipalité prenne d'urgence les mesures nécessaires et efficaces pour rendre utilisables même en été certains locaux du CVE La Gracieuse et faire en sorte que l'institution ne se trouve pas transformée en sauna.

Bilan de la Municipalité :

Ces problématiques ont été transmises lors de la première canicule par la Direction JSSL à la Direction du patrimoine. Pour l'année 2015, des mesures ont été mises en place pour garantir l'accueil des enfants et leur sécurité.

Le bâtiment Minergie, tel que conçu, ne répond pas aux problématiques des canicules.

Sur la base du rapport élaboré par le Bureau Amstein + Walthert SA, la Direction du patrimoine va mettre en œuvre les premières améliorations suivantes :

- Protection solaire sur les coupoles en toiture
- Pose du store manquant sur la façade Est
- Réglage de l'alerte vent des stores à projection sur la façade des bébés
- Pose d'une turbulette dans la buanderie pour évacuer la chaleur des machines de séchage
- Fourniture d'appareils de ventilation portatifs.

Un bilan sera dressé à la fin de l'été 2016 concernant la problématique "canicule". Des mesures complémentaires seront mises en œuvre si nécessaire.

La Municipalité accepte le vœu.

Au 31 décembre 2017, des mesures nécessaires ont été mises en place, telles que l'installation de volets et l'installation de parasols sur les terrasses. Une nette amélioration a été constatée. Le service des bâtiments continue d'assurer le suivi du bâtiment sur cet aspect.

Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Constat de la sous-commission COH :

Lors de notre visite au CVE La Gracieuse, alors que la température extérieure n'était que de 23°C, nous avons constaté qu'il faisait tout de même très chaud à l'intérieur de certaines pièces du bâtiment.

Proposition de la Commission de gestion :

Il n'y a pas eu de canicule en été 2017 et les mesures prises ne semblent pas nécessairement probantes même dans la fraîcheur printanière. Dans l'attente de contrôler l'efficacité des mesures prises, en situation d'été caniculaire, la Commission de gestion s'oppose au classement du vœu et demande son maintien.

Vœu N° 15 – 2015 : Que la Municipalité, face au constat du surdimensionnement du CVE La Gracieuse et de l'inadéquation de certains locaux en regard d'un fonctionnement normal d'un centre de vie enfantine (locaux borgnes, locaux surchauffés, locaux surgelés), étudie la possibilité de les transformer, à terme, en locaux d'archivage ou de rangement, de manière à permettre la réduction proportionnelle du nombre de places et de donner ainsi au CVE La Gracieuse des dimensions plus raisonnables et plus conformes à un fonctionnement à échelle humaine, étant entendu que ce redimensionnement ne doit pas se faire au détriment du nombre global de places disponibles à Morges et qu'il ne peut donc être envisagé qu'en parallèle avec la création d'autres centres de vie enfantine.

Bilan de la Municipalité :

La Municipalité n'a, à ce stade, pas constaté de surdimensionnement du CVE de la Gracieuse et les locaux sont considérés comme adaptés par l'Office d'Accueil de Jour des Enfants. Néanmoins, cette structure a connu certaines difficultés en termes d'organisation. Mais, comme il a été expliqué à la sous-commission de gestion, des mesures ont d'ores et déjà été prises en termes d'organisation et d'aménagement des espaces : réaménagement de l'espace d'accueil et de certains locaux, réorganisation des horaires et des équipes, suivi par le PEP – *Partenaire Enfance et pédagogie*, ... Comme précisé à la sous-commission, les retours sur cette organisation sont, à ce jour, globalement positifs et l'arrivée de la future responsable de site, au 1^{er} juillet 2016, permettra de stabiliser l'organisation du CVE de la Gracieuse. Il est prévu de mettre en œuvre une nouvelle organisation des locaux dans le groupe des moyens dans le but d'optimiser la qualité

d'accueil des enfants. Au vu de ce qui précède et de la liste d'attente qui ne diminue pas, les futurs centres de vie infantine auront pour objectif d'augmenter les places d'accueil pour répondre aux besoins des familles.

Au 31 décembre 2017, la Municipalité maintient son souhait de ne pas envisager de diminuer la capacité d'accueil du centre de vie infantine de la Gracieuse. L'organisation de la Gracieuse a été optimisée. Les enfants sont accueillis dans un cadre convivial et sûr et les collaborateurs travaillent dans de bonnes conditions. Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Constat de la sous-commission COH :

La sous-commission ne souhaite absolument pas une diminution du nombre de places d'accueil, elle partage simplement l'idée qu'il est préférable d'avoir des CVE de taille moyenne, plutôt que des petits et des très grands.

Il a été vu plus haut (chapitre 4) que, contrairement à la conviction de la Municipalité, le CVE La Gracieuse n'est pas *sûr*, les exercices d'évacuation ayant mis en évidence des problèmes graves, dénoncés par la commission de gestion depuis plusieurs années et non résolus à ce jour.

L'exiguïté des couloirs et de certains locaux, leur surchauffe dès l'arrivée des beaux jours, ne permettent pas non plus d'affirmer que les enfants vivent et que les collaborateurs travaillent dans de bonnes conditions.

Proposition de la Commission de gestion :

En proposant ce vœu, ensuite adopté par le Conseil communal, la Commission de gestion voulait surtout provoquer un électrochoc et faire prendre conscience à la Municipalité des problèmes récurrents constatés au CVE La Gracieuse et de la nécessité urgente de prendre des mesures drastiques. Force est de constater que cet électrochoc n'a pas atteint son but. Ne pouvant réécrire l'histoire, le CVE La Gracieuse étant déjà construit, des aménagements des locaux ayant été effectués, la Commission de gestion renonce à s'opposer au classement du vœu. Elle espère toutefois que les erreurs faites dans la conception de ce bâtiment seront absolument évitées lors de la construction de futurs centres de vie infantine.

Vœu N° 16 – 2015 : Que la Municipalité s'inspire d'autres structures à taille comparable, fonctionnant à satisfaction, pour résoudre rapidement les problèmes récurrents de gestion et de gouvernance du CVE La Gracieuse.

Bilan de la Municipalité :

Comme déjà mentionné à la sous-commission de gestion, après une analyse comparative entre différentes structures, la Municipalité a, dans un premier temps, augmenté le taux d'activité de la responsable de site de 80 % à 100 %. Dans un second temps, une adjointe pédagogique a été nommée permettant ainsi de soutenir la responsable de site. Enfin, la fonction de cadre des responsables de site a été revalorisée. A travers ces mesures, ainsi que celles mentionnées précédemment, l'organisation du CVE de la Gracieuse correspond à l'organisation d'autres CVE identiques dans le canton. La Municipalité refuse le vœu.

Situation au 31 décembre 2017 : voir réponse au vœu N° 15-2015. Il est ainsi proposé, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ce vœu.

Proposition de la Commission de gestion :

Au vu des dysfonctionnements constatés, en premier lieu ceux liés à l'évacuation, et face au manque de prise de conscience de la Municipalité malgré les alarmes répétées de la Commission de gestion, cette dernière s'oppose au classement du vœu tant que les problèmes soulevés ne seront pas résolus.

Vœu N° 19 – 2016 : Que la Municipalité, dans ses statistiques d'absences des collaborateurs, fournisse des chiffres utilisables et représentatifs, autrement dit les nombres de jours effectivement manqués.

Bilan de la Municipalité :

Le personnel des structures d'accueil de jour étant intégré dans le programme de gestion du temps depuis le 1^{er} janvier 2017, il sera possible de fournir les nombres de jours effectifs manqués dès cette date-là.

Jusqu'à présent, les chiffres donnés correspondaient à des jours calendaires car les statistiques tenues se basent sur les certificats médicaux, ce qui correspond à une pratique courante.

Au 31 décembre 2017, l'outil de gestion du temps Zeit a été implémenté au sein du CVE. Cela permet un suivi fiable des temps de présence et des absences des collaborateurs/trices. 1120 jours d'absences ont été notifiés. Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Constat de la sous-commission COH :

Ce qui paraissait impossible en 2016 est devenu tout à fait logique et réalisable en 2017.

Proposition de la Commission de gestion :

La Commission de gestion accepte le classement du vœu.

8. CONCLUSION

Le dicastère étant vaste, il est impossible pour une sous-commission de gestion de pouvoir tout vérifier. Cependant, nous encourageons les futurs commissaires à ne pas se fier aveuglément au rapport de gestion. En effet, si nous n'avions pas creusé certains points, nous serions restés dans l'illusion la plus totale. Ce faisant, des éléments pourtant connus, parfois même depuis des années, par la Municipalité auraient continué à être occultés. Nous sommes donc satisfaits que le Conseil communal, les Morgiennes et les Morgiens, puissent en prendre connaissance en lisant notre rapport.

Pour la commission de gestion :
Le président

Pierre Marc Burnand

Pour la sous-commission COH :
Le président

David Guarna

Rappel des vœux 2017

Vœu N° COH - 1 : Que la Municipalité fasse, de toute urgence, tout le nécessaire afin que tous les bébés du CVE La Gracieuse puissent être évacués selon les normes en vigueur en cas d'incendie.

Vœu N° COH - 2 : Que la Municipalité fasse, de toute urgence, tout le nécessaire pour qu'un système d'alarme performant soit installé afin d'alerter simultanément tout le personnel et tous les enfants présents en cas d'incendie sur le site du CVE La Gracieuse.

Vœu N° COH - 3 : Que la Municipalité mette ponctuellement et gratuitement à disposition une salle pour les réunions du Parlement des Jeunes et de la Jeunesse de Morges.

Vœu N° COH - 4 : Que la Municipalité analyse la problématique des repas à l'AREMS Beausobre, prenne les mesures nécessaires pour que le choix de deux menus soit effectivement offert à tous les élèves et informe le Conseil communal sur le résultat de ces mesures.